

Conseil Energie

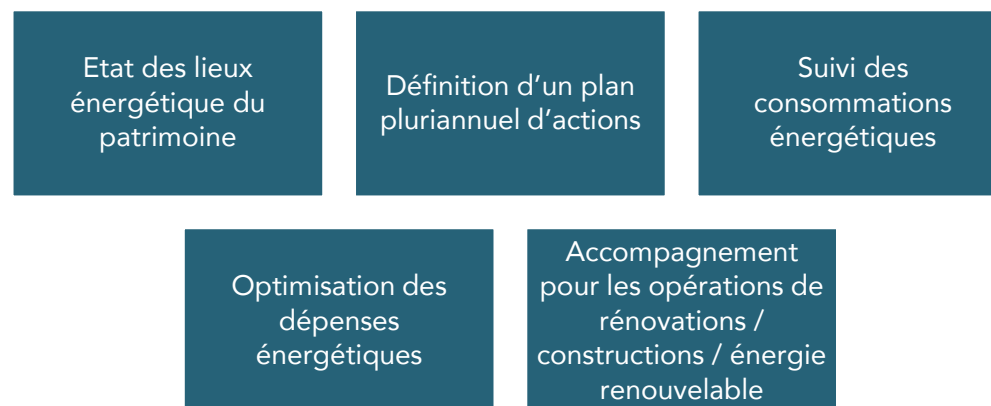
BILAN 2024

COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-FORON

TABLE DES MATIERES

La mission de Conseil Energie	2
Contacts référents	2
Préambule	3
Fiche d'identité de la commune	4
Contrats d'énergie.....	5
Patrimoine bâti	6
Evolution des consommations et des dépenses annuelles	6
Coût des énergies	7
Répartition par énergie	9
Répartition des consommations et dépenses par bâtiment.....	10
Dispositif éco énergie tertiaire	14
Décarbonation du patrimoine	15
Synthèse et préconisations	17
Actions menées en 2024/2025 :	17
Préconisations immédiates et à court terme	18
Actions à moyen et long terme	18
Energies renouvelables.....	19
Eclairage Public	20
Evolution des consommations et des dépenses annuelles	20
Annexes.....	21

LA MISSION DE CONSEIL ENERGIE



Contacts référents

Le conseiller énergie du Syane qui suit la commune de La Roche-sur-Foron est :

Lucas Moger - 06 12 19 48 34 - l.moger@syane.fr

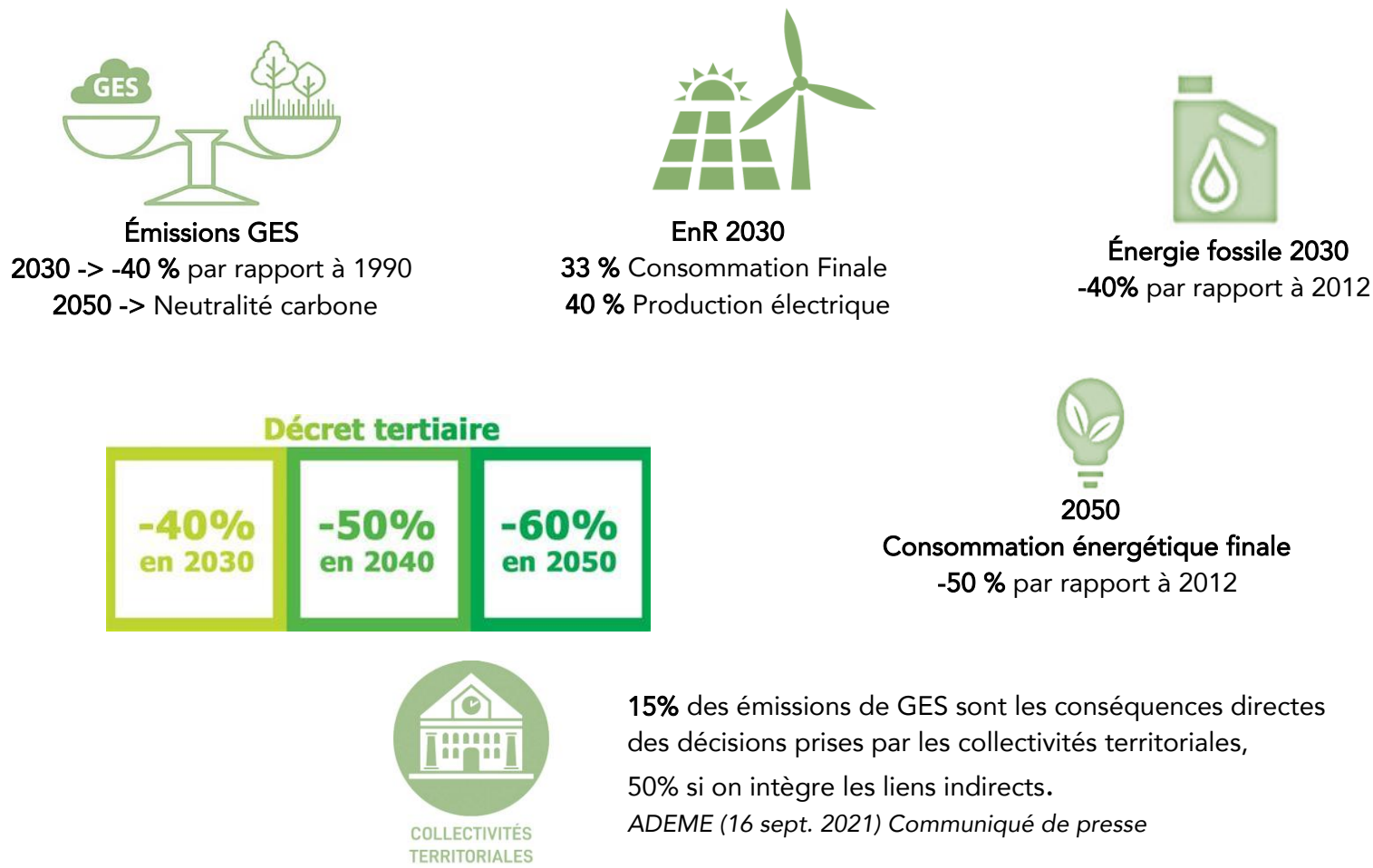
Pour la bonne exécution de cette étude, la commune de La Roche-sur-Foron a désigné un élu référent et un agent technique référent.

Référent	Nom Prénom	Téléphone	Mail
Elu	Jean-Pierre Genin	06 85 98 80 79	Jean-pierre@genin.biz
Technique	Jean-François SCHIRATTI	06 89 10 79 14	dst@larochesurforon.fr

Pour rappel, le coût pour l'année 2024 de la mission est de 9 460€/an.
La convention se terminera le 31/08/2025

PREAMBULE

L'Article L100-4 du Code de l'Énergie, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le Décret Éco Énergie Tertiaire (DEET) issu de la loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) **donnent un cadre à l'action des territoires et fixent des objectifs à moyen et long terme.**



FICHE D'IDENTITE DE LA COMMUNE

Collectivité	Commune de La Roche-sur-Foron	
Altitude	500 - 1896 m	
Nombre d'habitants 2024	11 782 habitants	
EPCI	Communauté de Communes du Pays Rochois	
Nombre de bâtiments suivis	60 bâtiments	
Surface du patrimoine bâti suivi	Environ 51 000 m ²	
Nombre de comptages d'éclairage public suivis	76 comptages	

Indicateurs énergétiques	Valeur 2024 pour la collectivité	Moyenne pour les communes Conseil Energie 2024
Consommation kWh/hab	265	453 kWh/hab ¹
Dépenses en €/hab	61 €/hab	109 €/hab ¹
Part du budget de fonctionnement	7,2% (2023)	4,6 %
Coût de l'énergie en c€/kWh	24 c€/kWh	21,9 c€/kWh
Emission de CO ₂ en kgCO ₂ /hab	56 kgCO ₂ /hab	28,49 kgCO ₂ /hab
Part d'énergies fossiles pour les bâtiments	63%	42,9 %

¹ Données moyennées des communes de taille équivalente adhérentes au service de Conseil Energie

Contrats d'énergie

En électricité :

76 contrats pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse

41 contrats pour les bâtiments

Les contrats de fourniture sont dorénavant tous souscrits à prix de marché dans le cadre de plusieurs groupements de commandes de fourniture d'électricité lancés par le Syane.

Le fournisseur pour l'ensemble des sites inscrits au groupement d'achat portés par le Syane est Engie.

En gaz :

18 contrats pour les bâtiments :

- Château de l'Echelle
- Eglise
- Ecole Mallinjoud
- Complexe sportif Labrunie
- Ecole du bois des chères
- Restaurant de l'école du bois des chères
- Mairie
- Maison des sociétés
- MJC

- Ecole de musique
- Ancienne caserne des pompiers
- Logements Mallinjoud
- Cabinet médical
- Boulodrome
- Cinéma le Parc
- Bat A plain château
- CTM
- Cabinet médical

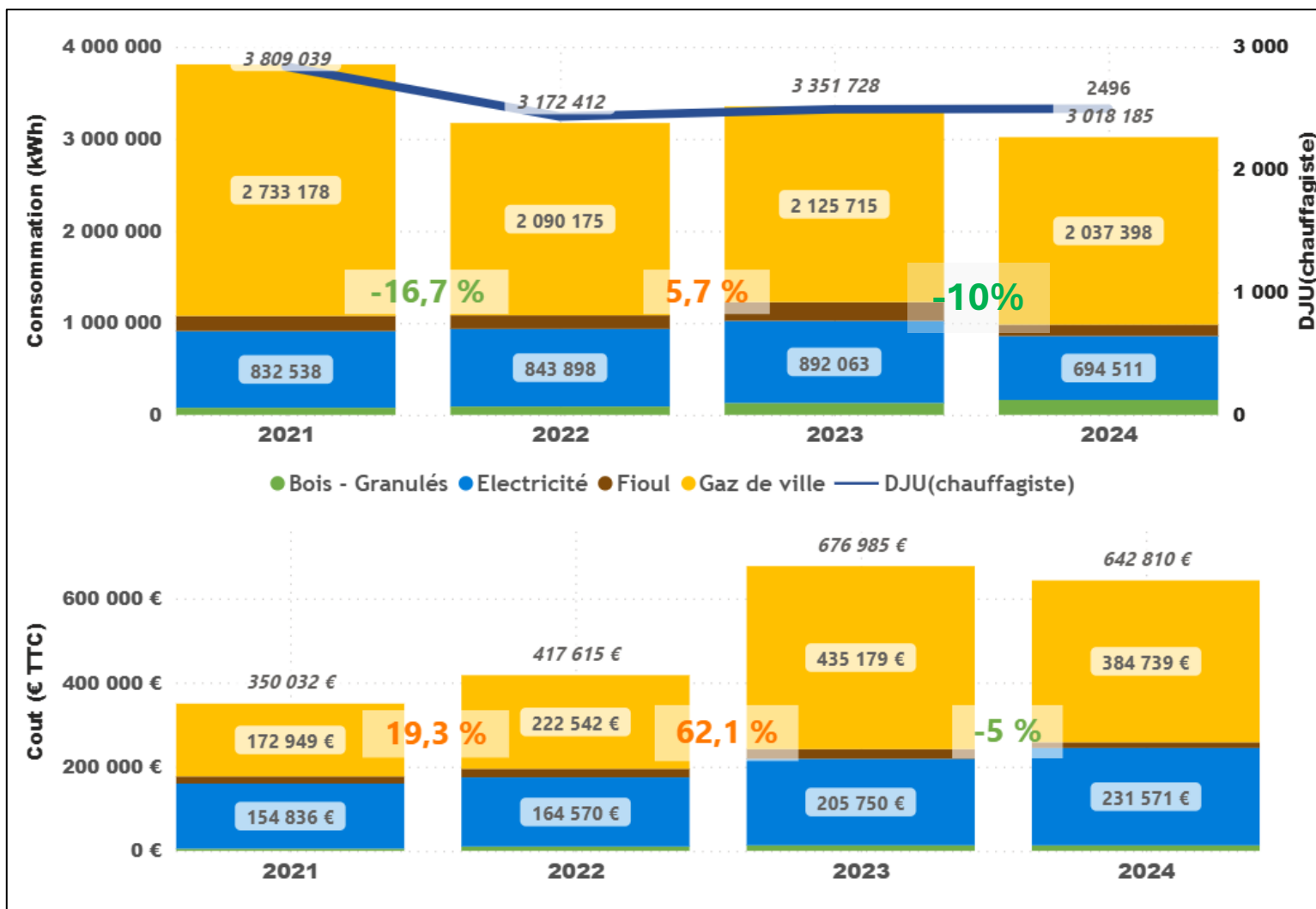
Ces contrats sont souscrits auprès de Gaz de Bordeaux dans le cadre de l'achat groupé de fourniture de gaz lancé par le Syane.

En fioul : La Poste et Ecole Champully

En bois : centre d'accueil Orange et vestiaire club house

PATRIMOINE BATI

Evolution des consommations et des dépenses annuelles



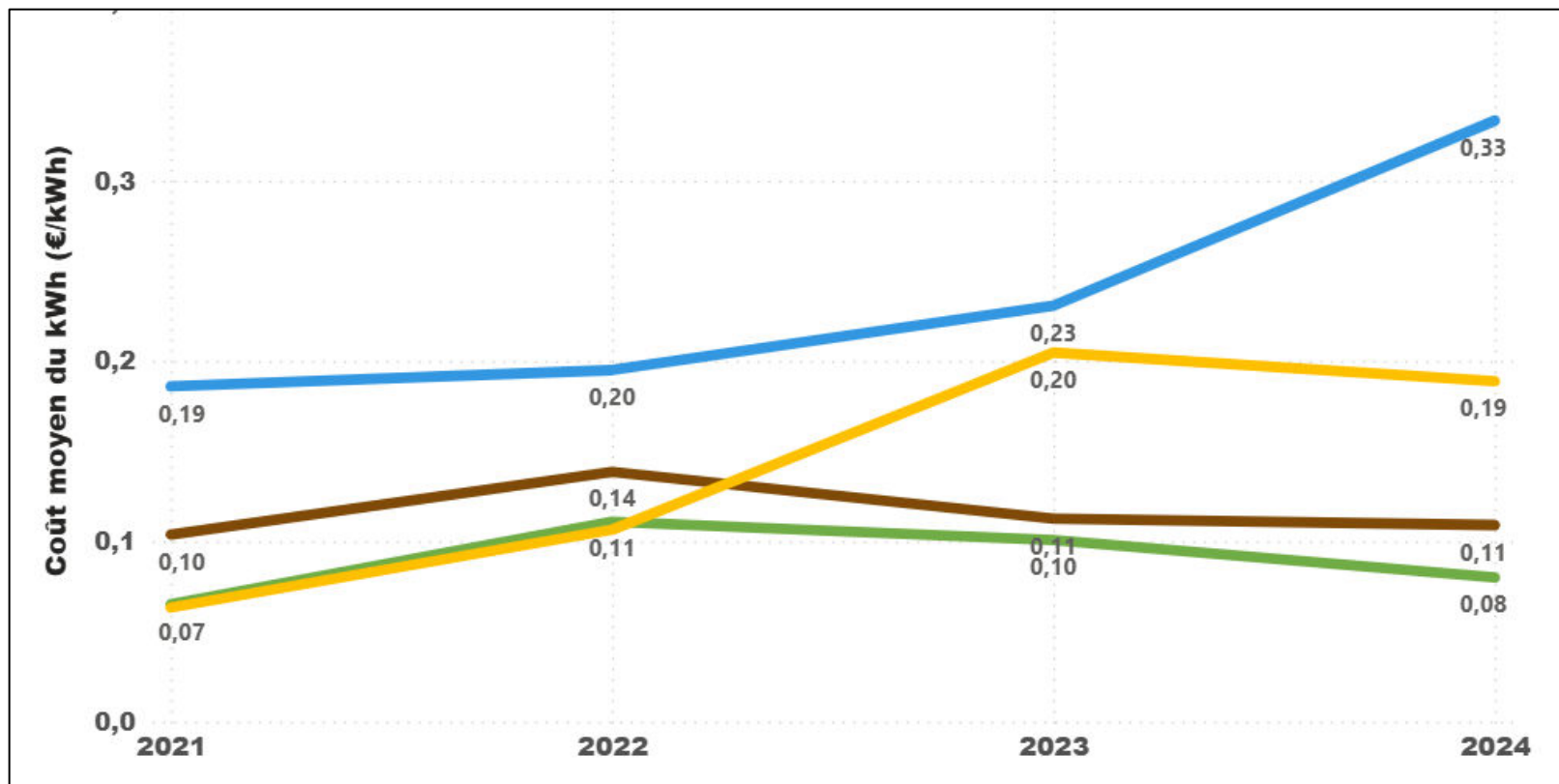
Les consommations d'énergie ont baissé d'environ 18% depuis 3 ans.

C'est surtout sur le gaz que la consommation diminue, en particulier sur les bâtiments les plus consommateurs (voir page 12). La consommation des autres fluides reste plutôt stable.

En termes de factures, l'augmentation du prix du gaz a été particulièrement forte en 2023 (environ +100%), suivie d'une diminution de 12% en 2024.

La facture d'électricité a augmenté de 12% en 2024. Les heures pleines d'hiver sont les plus défavorables en termes de tarification. Il faut dans la mesure du possible déplacer des consommations électriques durant les heures creuses.

Coût des énergies

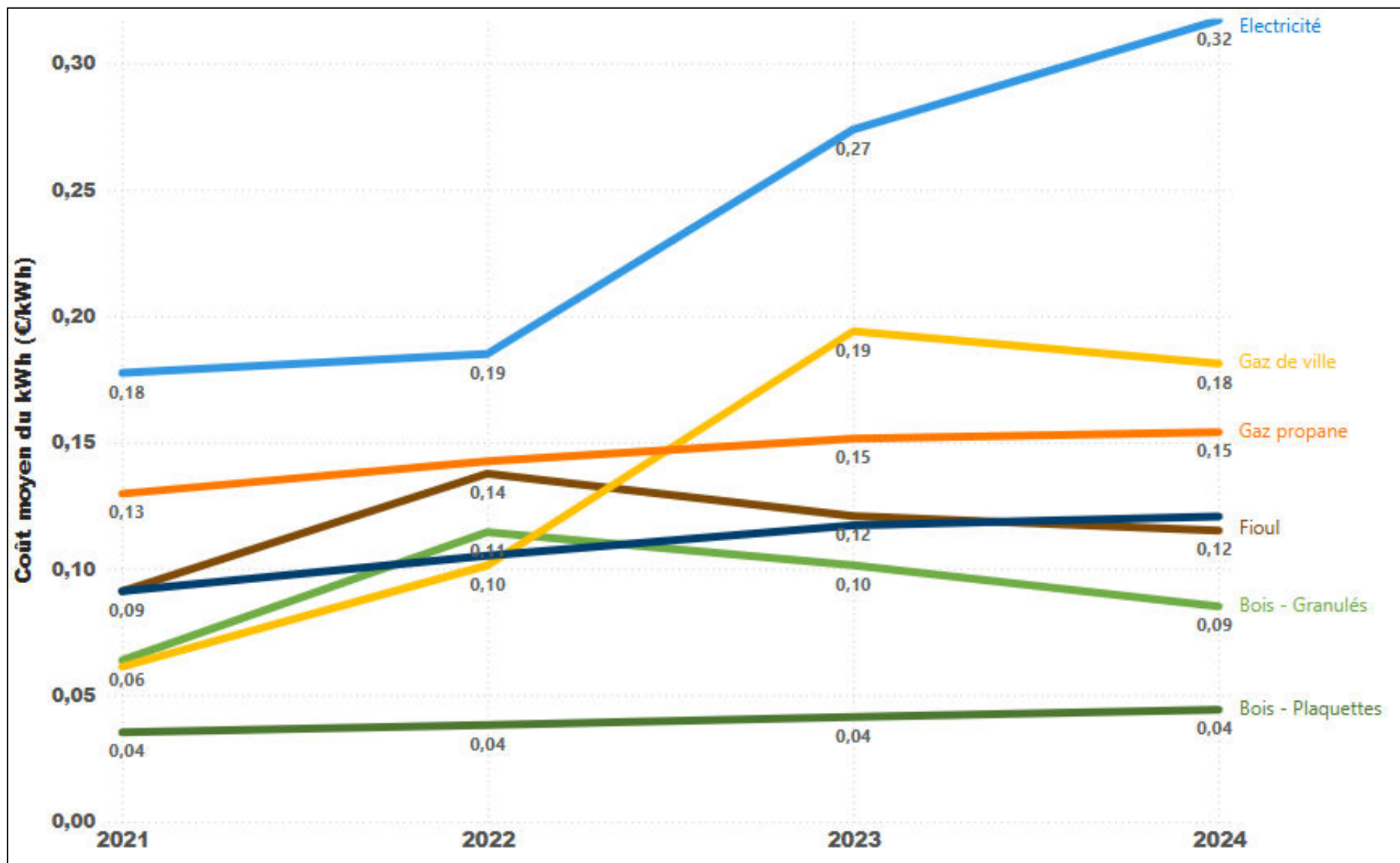


Dans les années à venir, avec la nécessité d'électrification de certains usages énergétiques, la fiscalité sur l'électricité va évoluer pour être plus compétitive avec celle des énergies fossiles. De plus, l'incitation sera faite à **consommer durant les heures de production d'énergie renouvelable** (pic solaire), heures de journée où les prix de l'électricité seront plus bas.

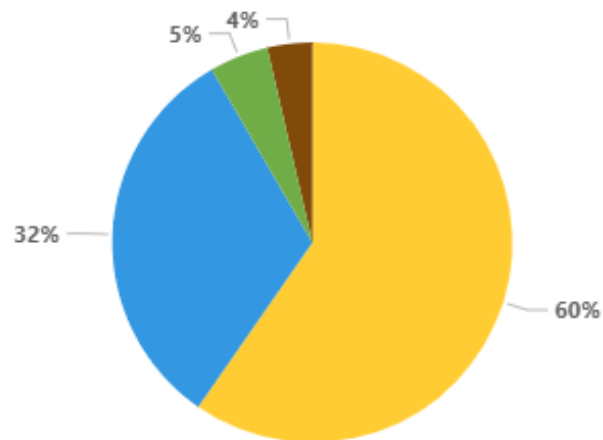
Parallèlement, la fiscalité sur le fioul et le gaz devrait se durcir pour tenir davantage compte de leur impact sur l'effet de serre de leur combustion.

Pour faire baisser le coût moyen de l'électricité payée par la commune, une des solutions est, dans la mesure du possible, d'être à même de **consommer durant les heures creuses**.

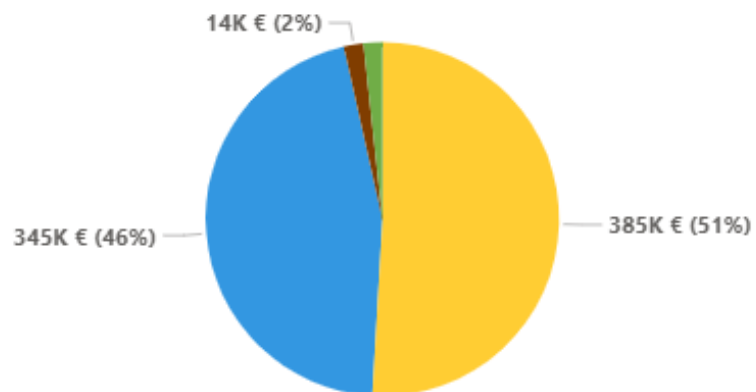
En comparaison, voici l'évolution du coût moyen des différentes énergies pour les communes de Haute-Savoie suivies en Conseil Energie (au 01/06/2025).



Répartition par énergie



● Gaz de ville ● Electricité ● Bois - Granulés ● Fioul



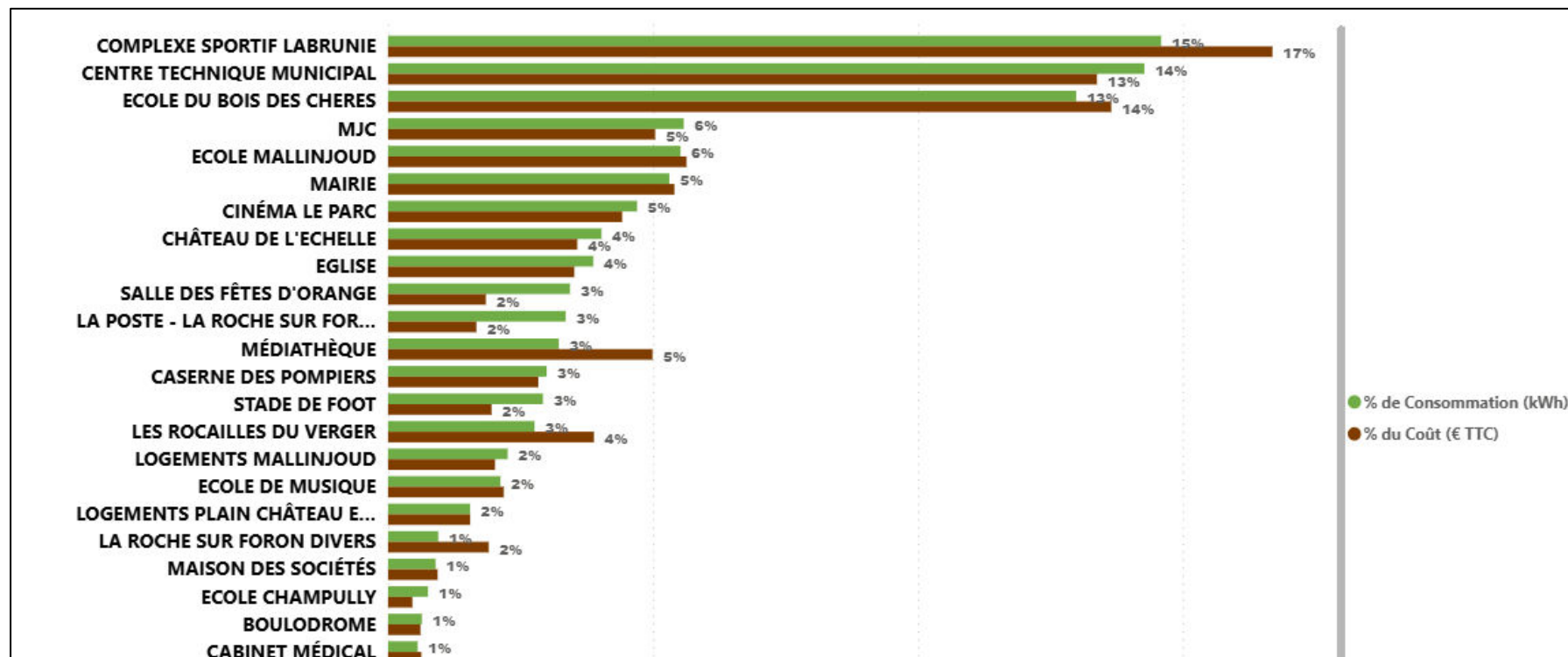
Le gaz constitue 60% de l’approvisionnement énergétique des bâtiments de la commune. Un tiers vient ensuite de l’électricité, et moins de 10% du fioul et des granulés de bois.

En termes de facture, plus de la moitié des coûts provient du gaz. La facture d’électricité est proportionnellement plus élevée que la consommation de ce fluide dans le total. Ceci s’explique par le coût supérieur du kWh électrique.

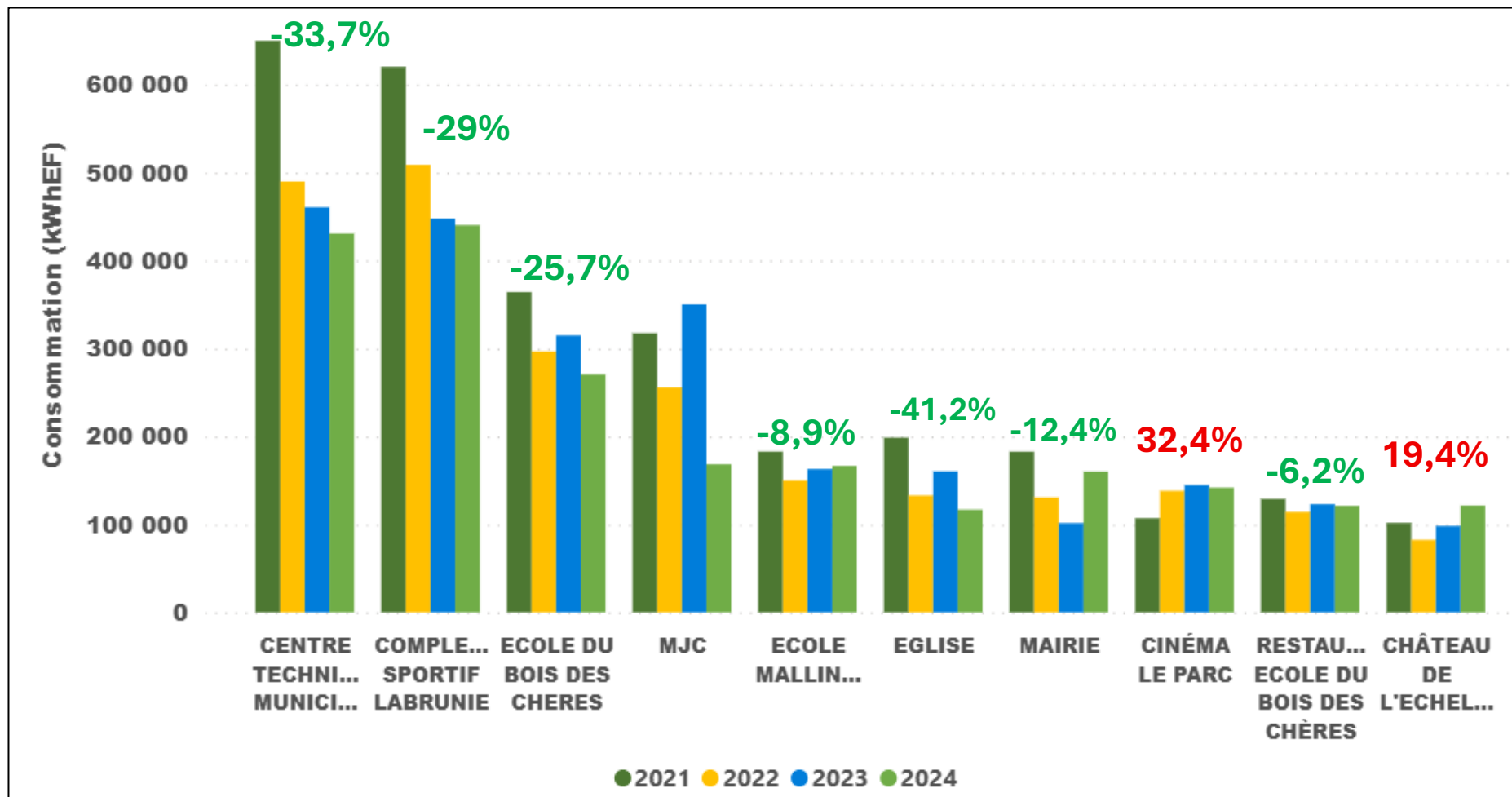
Comme précisé ailleurs dans ce rapport, il existe plusieurs moyens de **diminuer la facture d’électricité** :

- Diminuer les consommations par des actions de **sobriété et d’efficacité énergétique**
- **Déplacer** certaines consommations durant les **heures où l’électricité est moins chère**
- Investir dans des **centrales photovoltaïques** qui produiront de **l’électricité consommée directement** par les bâtiments communaux.
- ...

Répartition des consommations et dépenses par bâtiment

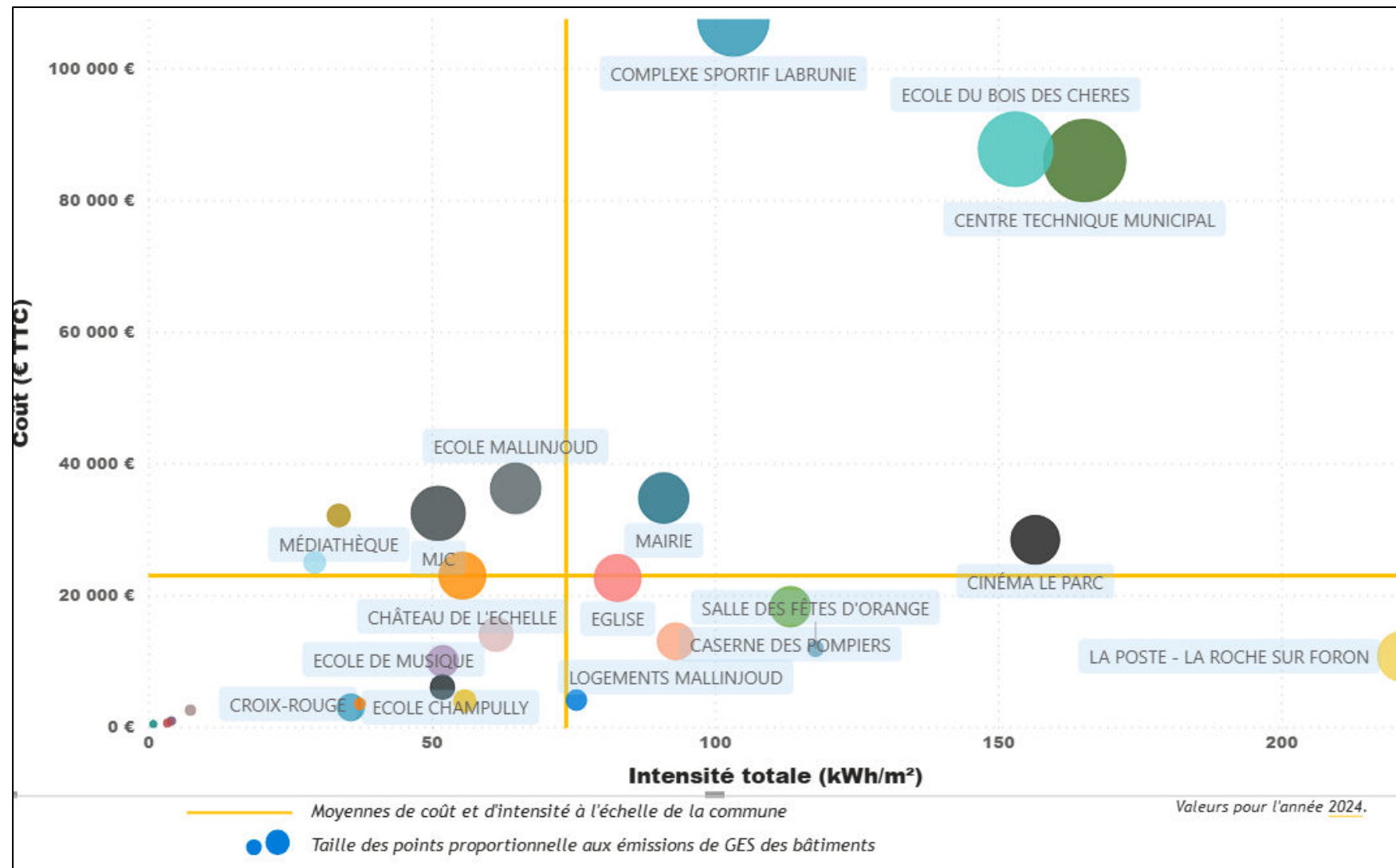


3 sites concentrent 44% des factures énergétiques de la commune, CTM, Labrunie et Ecole du Bois des Chères. Les **10 premiers sites** comptent pour les **2/3 de la facture** énergétique totale.



Des diminutions de consommations d'énergie s'apprécient sur bon nombre de bâtiments depuis 3 ans, avec des volumes d'économies importantes sur le CTM et Labrunie. Certaines évolutions sont à relativiser, en lien avec des espacements entre relevés de compteurs et facturations (ex :MJC).

Le graphique suivant permet de positionner la performance énergétique des bâtiments de la commune et leur impact sur le budget.



Ce graphique se lit comme suit :

- Bâtiments performants
ou peu utilisés,
- Impact financier important

- Bâtiments très consommateurs,
- Impact financier important

- Bâtiments performants
ou peu utilisés,
- Faible impact financier

- Bâtiments très consommateurs,
- Faible impact financier

Dispositif éco énergie tertiaire

Certains bâtiments communaux sont assujettis au dispositif éco énergie tertiaire. Pour rappel, ce dispositif, aussi nommé décret tertiaire, oblige des réductions de consommations des bâtiments et ensemble de bâtiment de plus de 1 000m².

Des objectifs de réduction des consommations sont à atteindre suivant plusieurs échéances :

- 40% en 2030
- 50% en 2040
- 60% en 2050, par rapport à une année de référence.

En complément de ces valeurs, des objectifs en valeur absolue sont aussi définis par catégorie d'activité.

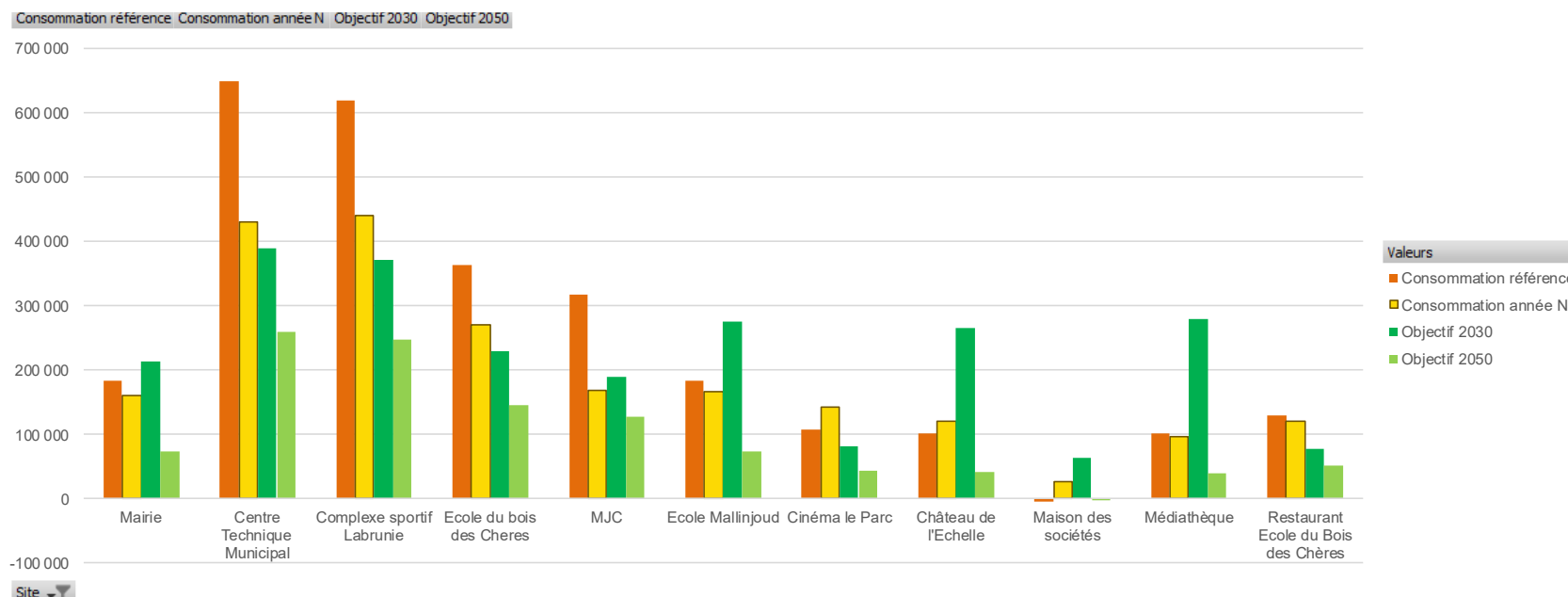
Chaque décennie, l'un des deux objectifs, en valeur relatif ou absolu, doit être atteint pour chaque bâtiment assujetti.

Le graphique ci-dessus représente les consommations des bâtiments assujettis de la commune par rapport aux objectifs fixés par le décret tertiaire. Sont représentés, de gauche à droite :

- La consommation de l'année de référence, en **rouge**
- Sa consommation, toute énergie confondue, en 2023, en **jaune**
- Les objectifs **2030** et **2050**

Dans le cadre de ce dispositif, une plateforme informatique, nommée OPERAT, et à compléter, tous les ans, avec les données liées aux bâtiments assujettis.

Les valeurs d'objectifs, ainsi que les bâtiments, affichées ci-dessus sont données à titre indicatif. Les valeurs à atteindre sont calculées directement par la plateforme OPERAT.

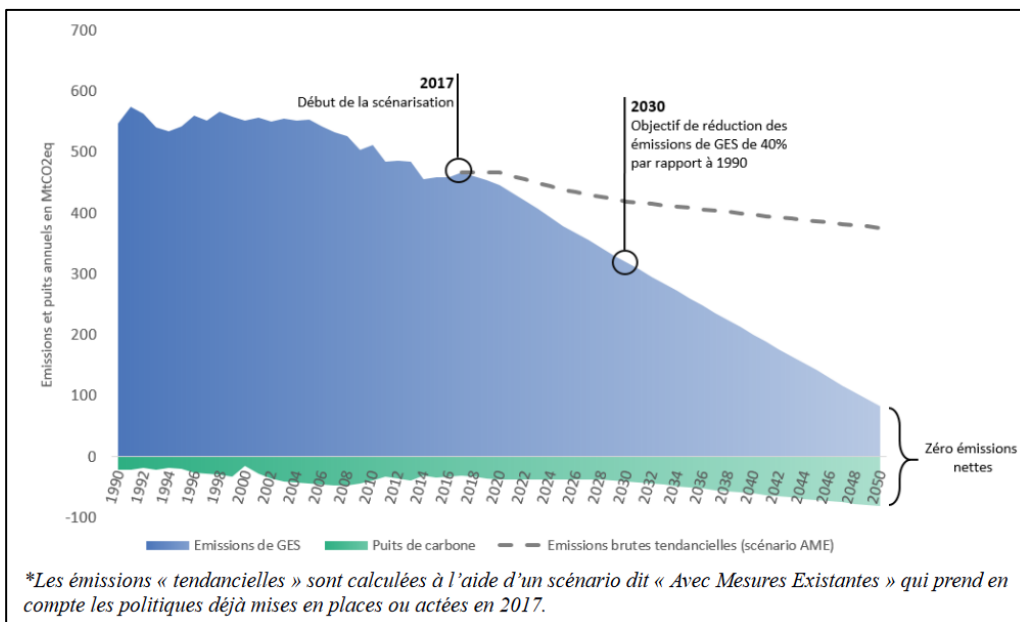


DECARBONATION DU PATRIMOINE

La France s'est engagée à lutter contre le changement climatique, ce qui signifie baisser drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Chaque secteur -transports, bâtiments, industries, agriculture, déchets- est mis à contribution dans cette lutte.

D'ici 2030, les émissions du secteur du bâtiment doivent baisser de 49% par rapport à 2015. Cela passe par des actions de **sobriété**, des **rénovations énergétiques globales** et la substitution des énergies fossiles par des **énergies renouvelables**.

En 2050, l'ambition est de ne plus utiliser d'énergies fossiles dans les bâtiments.



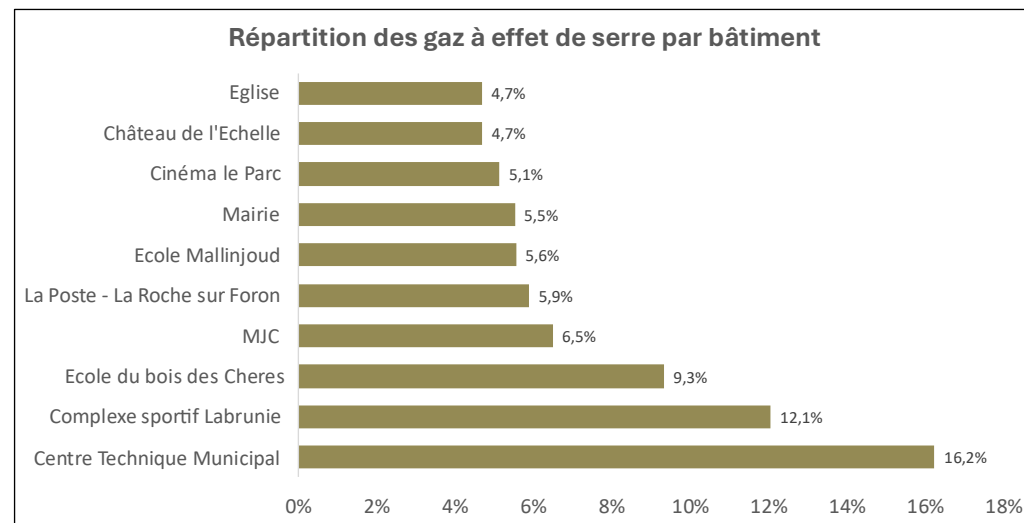
<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

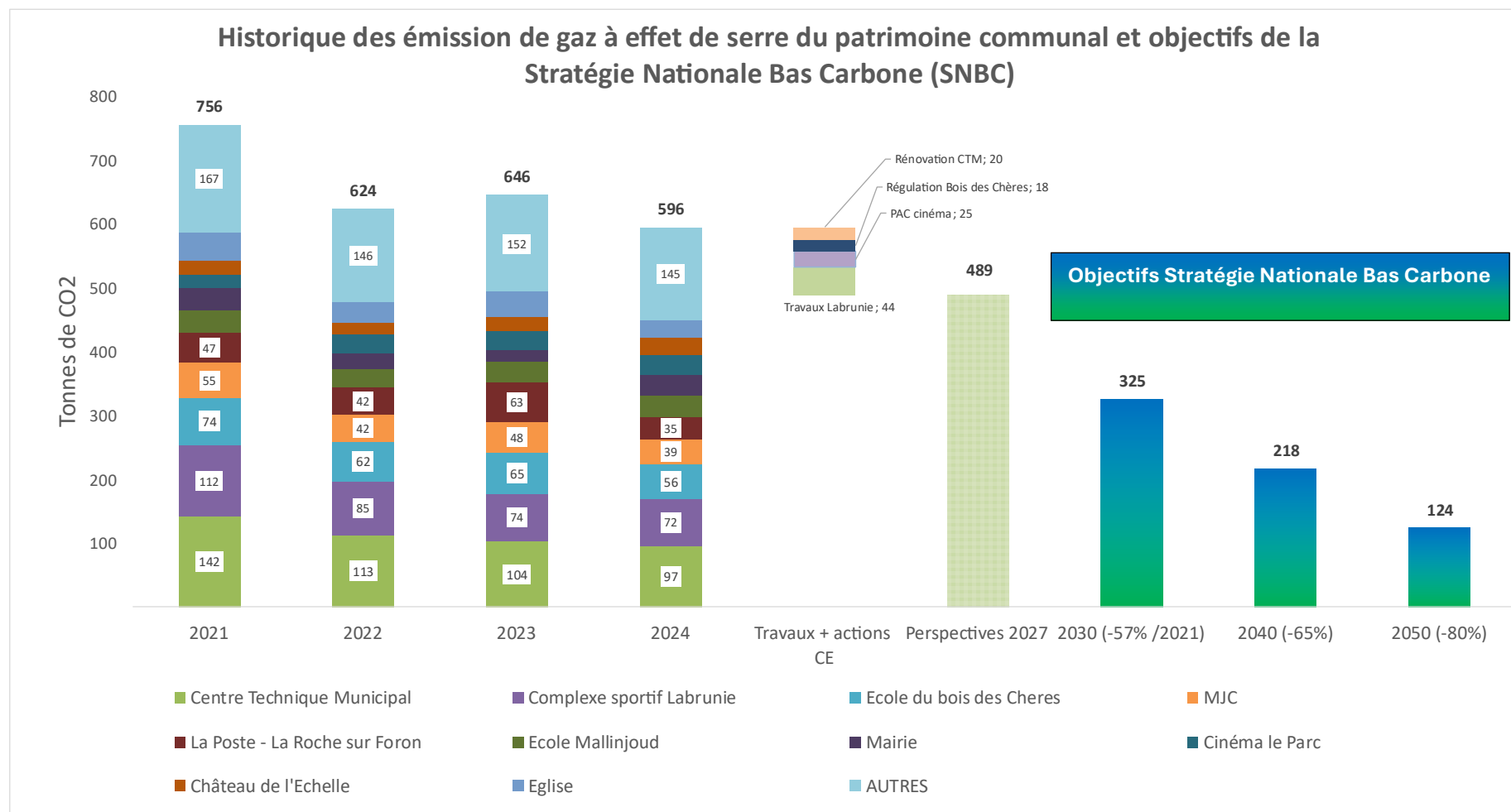
Pour une **stratégie de décarbonation efficace**, il faut cibler les bâtiments :

- Les **plus émetteurs par unité de surface** (kgCO₂/m²)
- **Chauffés aux énergies fossiles** (propane, fioul, gaz)
- Les **plus consommateurs en volume** (MWh/an) et **émetteurs** (tonne CO₂/an)
- Les **moins performants énergétiquement** (kWh/m²)

et engager des actions en priorité sur ceux-ci.

En 2024, 5 bâtiments sont responsables de **50% des émissions de gaz à effet de serre** du patrimoine communal de La Roche-sur-Foron :





Le graphique ci-dessus présente les émissions passées de gaz à effet de serre du patrimoine, ainsi que les objectifs de la SNBC pour 2030, 2040 et 2050.

Les émissions ont baissé de 21% depuis 2021, mais il faut accélérer le rythme pour atteindre l'objectif 2030 et les suivants.

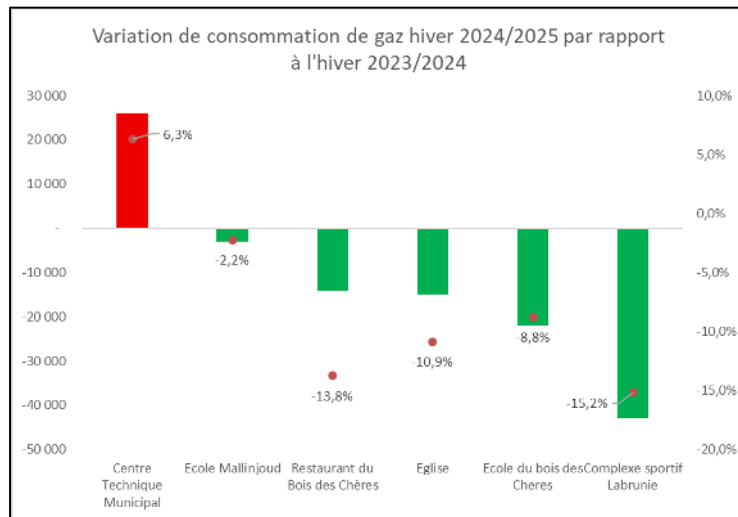
Optimisation en chaufferie, meilleure programmation des équipements en fonction de l'occupation des sites, rénovations énergétiques globales, isolation des parois mal isolées, bascule vers des modes de chauffage moins émetteurs et renouvelables, sont autant de **moyens à mettre en œuvre de concert** pour s'inscrire dans une démarche compatible avec la SNBC.

SYNTHESE ET PRECONISATIONS

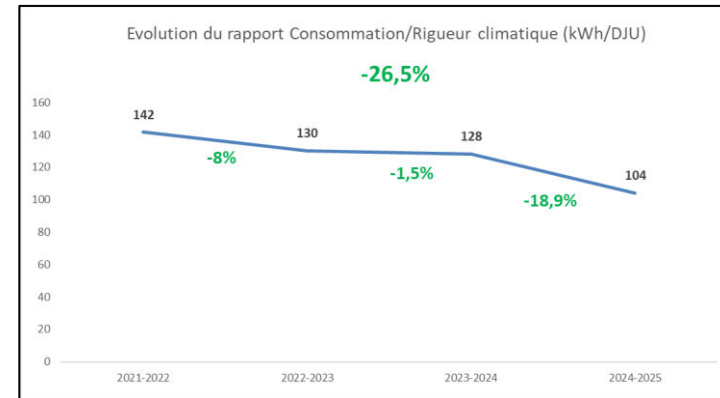
Actions menées en 2024/2025 :

- Travail sur une note d'opportunité géothermie pour alimenter le cinéma.
- Proposition **d'optimisation de puissances d'abonnements électrique**, sur des 13 armoires d'EP, environ **2000€ d'économies annuelles potentielles**.
- Visite de 7 bâtiments et rédaction de préconisations « sans investissement » pour maîtriser les consommations : ancienne caserne, MJC, école du Bois des Chères, Labrunie, Médiathèque, Cinéma, Château.

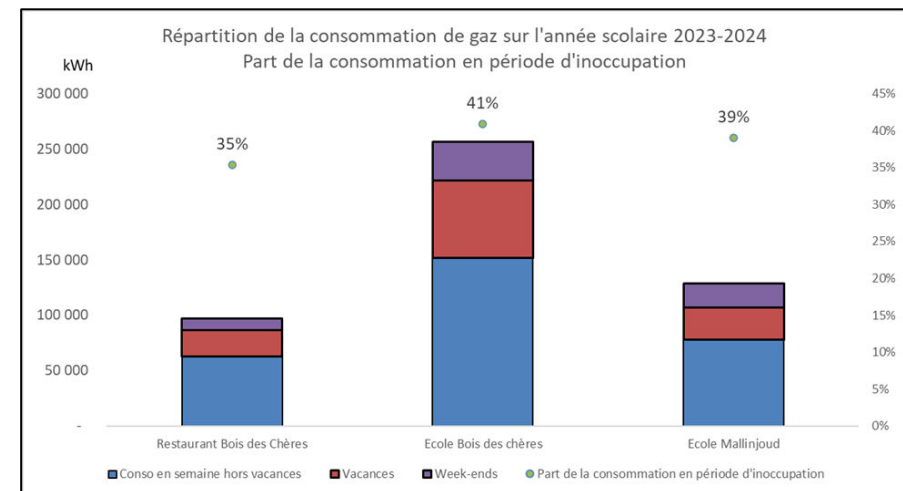
- Premiers résultats sur l'évolution des consommations :



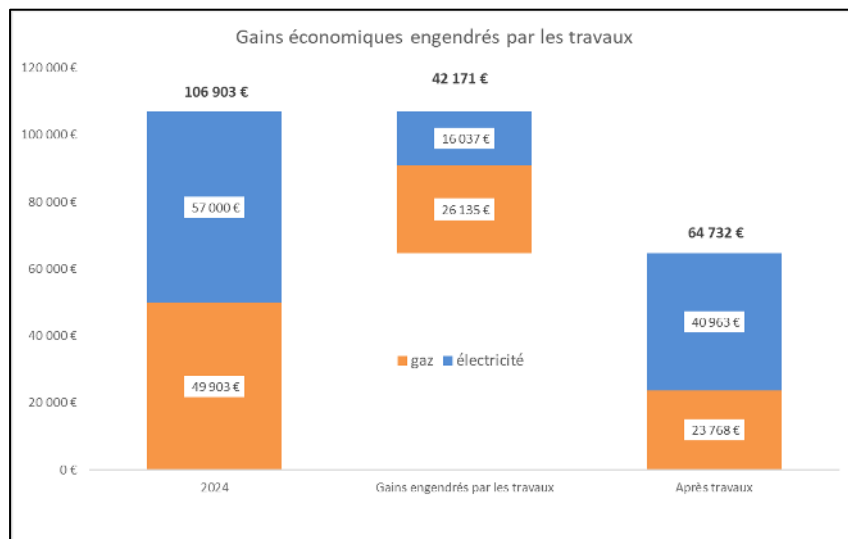
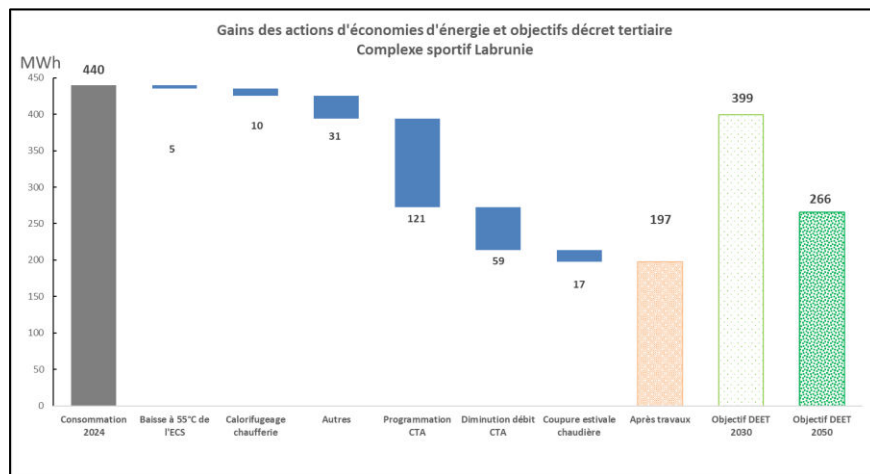
-Focus sur Labrunie ; encore des gains importants à aller chercher :



- **Alerte** sur les consommations de gaz anormalement élevées en périodes d'inoccupation sur plusieurs écoles (+25 000€ de gaz sur ces périodes). Suggestion de pistes d'améliorations.



- Etude des économies d'énergie possibles sur le complexe sportif Labrunie et visites avec des entreprises pour chiffrage travaux



Préconisations immédiates et à court terme

- Audit de chaufferie avec Walterre sur les chaufferies :
 - Ecole du Bois des chères
 - Château de l'échelle
 - Mairie
 - Ecole Mallinjoud
- Travailler sur des solutions permettant de réduire les consommations de gaz durant les vacances dans les écoles.

Actions à moyen et long terme

Réflexion patrimoniale

La commune de La Roche-sur-Foron dispose d'une surface de patrimoine bâti importante et les locaux sont pour certains sous exploités ou mal exploités avec des bâtiments assez énergivores. Ce bilan donne des axes de travail, avec des bâtiments à cibler plus particulièrement.

Il existe un **coup de pouce CEE** (certificat d'économie d'énergie) pour le raccordement à un réseau de chaleur de bâtiments tertiaire et résidentiels collectifs. Ce coup de pouce concerne le remplacement des équipements de chauffage ou production d'eau chaude sanitaire au fioul ou au gaz, au profit d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement aux énergies renouvelables. Les volumes de CEE générés par ces opérations sont compris entre 11 GWhcumac par bâtiment tertiaire et 12 GWhcumac par bâtiment collectif jusqu'à 125 logements. Cela représente des montants financiers importants qui couvrent largement les montants de travaux d'enlèvement de la solution fossile et du raccordement au réseau de chaleur. Ces montants de CEE sont garantis jusqu'à fin 2025.

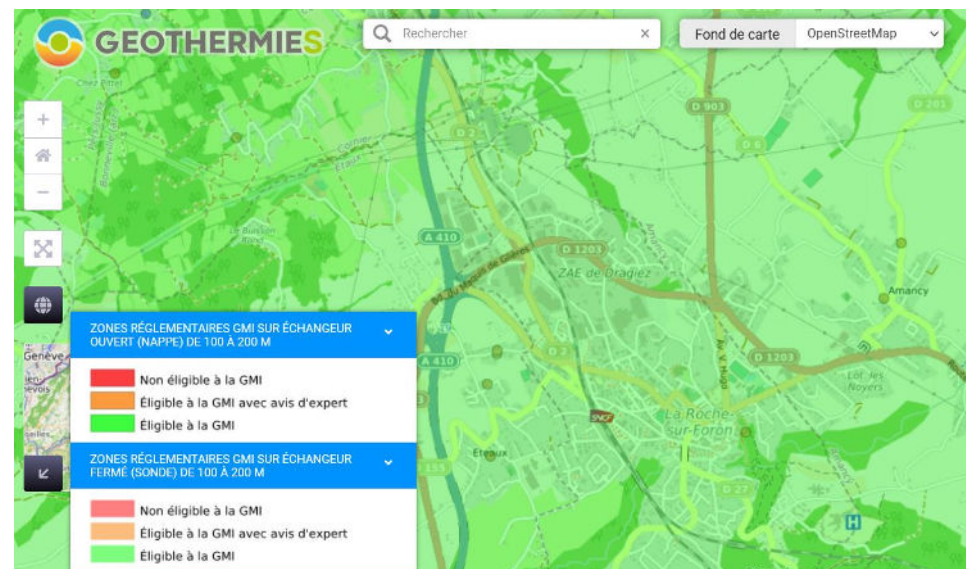
Dans le cadre du **décret tertiaire**, il est bon de savoir que les bâtiments alimentés par un réseau de chaleur renouvelable voient leurs consommations de chauffage imputées d'un facteur 0,77, soit **23% de gains énergétiques** simplement en se raccordant au réseau de chaleur. Des études pour déterminer quels bâtiments pourraient être raccordés sont à mener. Niveau **gaz à effet de serre**, un réseau de chaleur alimenté par de la biomasse locale permet des **baisses significatives** par rapport à des chauffage aux énergies fossiles et électrique (voir graphique page 16).

Les travaux de rénovations énergétiques génèrent des CEE qui peuvent être valorisés par le Syane, qui reverse l'intégralité du montant généré à la commune, puisque La Roche-sur-Foron est adhérente au service de conseiller énergie.

Energies renouvelables

La commune de La Roche-sur-Foron a un bon potentiel pour de la GMI - géothermie de minime importance (forage jusqu'à 200m de profondeur), comme l'indique le site geothermies.fr. Toute la commune est éligible à de la géothermie sur sondes et sur nappe.

Les énergies renouvelables pour le chauffage sont aidées financièrement via le **contrat chaleur renouvelable (CCR)**. Sur la commune de La Roche-sur-Foron, l'interlocuteur est le conseiller chaleur renouvelable du Syane. Le montant de l'aide est proportionnel à la quantité d'énergie renouvelable produite annuellement.

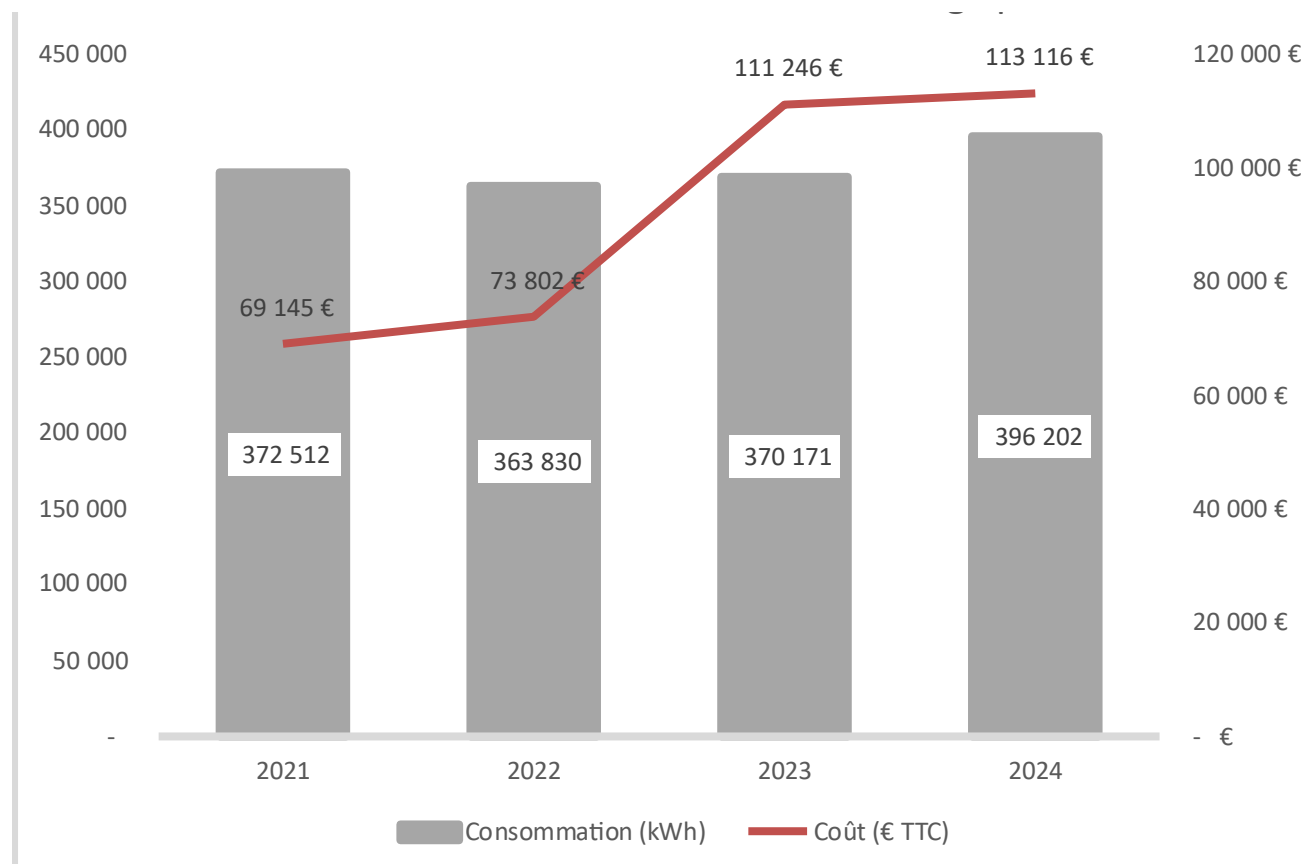


La note d'opportunité rédigée par le Syane (2022) sur un potentiel réseau de chaleur sur la commune faisait état d'un excellent potentiel, avec des **besoins de chaleur concentrés sur un secteur dense**, laissant présager un **coût de la chaleur particulièrement compétitif**.

Niveau photovoltaïque, une note d'opportunité du Syane (2023) faisait état du **grand potentiel d'autoconsommation collective** patrimoniale, permettant de maîtriser les factures d'électricité sur les bâtiments intégrés virtuellement dans la boucle d'autoconsommation.

ECLAIRAGE PUBLIC

Evolution des consommations et des dépenses annuelles



ANNEXES

Annexe 1 : Consommations d'énergie par bâtiments

Year	2022		2023		2024	
Libellé Etablissement	Consommation (kWh)	Cout (€ TTC)	Consommation (kWh)	Cout (€ TTC)	Consommation (kWh)	Cout (€ TTC)
BOULODROME	30 251	3 168 €	13 441	3 433 €	19 275	3 935 €
CABINET MÉDICAL	15 385	2 159 €	19 071	4 463 €	16 856	4 044 €
CASERNE DES POMPIERS	61 745	9 595 €	101 056	20 096 €	90 335	18 234 €
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	489 880	59 834 €	460 736	90 352 €	430 771	86 000 €
CHÂTEAU DE L'ECHELLE	82 496	8 352 €	98 290	20 367 €	121 602	22 954 €
CINÉMA LE PARC	138 241	13 056 €	144 827	29 824 €	141 857	28 404 €
COMPLEXE SPORTIF LABRUNIE	508 894	63 946 €	447 760	102 099 €	440 349	107 287 €
CROIX-ROUGE	19 607	3 535 €	4 400	1 149 €	10 379	3 484 €
ECOLE CHAMPULLY	42 052	6 218 €	31 678	4 898 €	22 774	2 953 €
ECOLE DE MUSIQUE	69 245	8 637 €	66 263	14 336 €	64 032	14 038 €
ECOLE DU BOIS DES CHERES	410 758	54 933 €	437 902	95 712 €	391 922	87 732 €
ECOLE MALLINJOUD	149 993	20 002 €	163 036	33 944 €	166 598	36 206 €
EGLISE	132 965	14 330 €	160 451	32 534 €	116 915	22 594 €
LA POSTE - LA ROCHE SUR FORON	118 986	16 794 €	180 811	20 046 €	101 199	10 720 €
LA ROCHE SUR FORON DIVERS	57 343	13 160 €	38 477	11 065 €	28 624	12 215 €
LES ROCAILLES DU VERGER	89 148	14 834 €	84 064	21 366 €	83 437	24 980 €
LOGEMENTS MALLINJOUD	56 555	6 406 €	60 731	12 703 €	68 157	12 980 €
LOGEMENTS PLAIN CHÂTEAU ESPACE CAULFUTY	68 136	8 453 €	86 556	17 504 €	46 791	9 967 €
MAIRIE	130 708	16 781 €	101 632	24 483 €	160 230	34 737 €
MAIRIE ANNEXE	7 973	1 776 €	6 841	1 815 €	7 035	2 517 €
MAISON COLOMBU	294	305 €	127	251 €	638	436 €
MAISON DES SOCIÉTÉS	29 759	4 471 €	39 674	8 291 €	27 108	6 017 €
MAISON GAIDON	1 900	459 €	1 301	392 €	1 454	554 €
MÉDIATHÈQUE	93 690	17 454 €	104 870	27 471 €	97 211	32 087 €
MJC	255 764	33 677 €	350 146	58 325 €	168 437	32 410 €
SALLE DES FÊTES D'ORANGE	108 820	14 762 €	100 411	12 826 €	103 654	11 867 €
STADE DE FOOT			45 664	6 792 €	88 254	12 561 €
VILLA DU STADE	1 826	520 €	1 513	448 €	2 291	897 €
Total	3 172 412	417 615 €	3 351 728	676 985 €	3 018 185	642 810 €

Annexe 2 : Consommations d'énergie par armoire d'Eclairage public

Year	2022		2023		2024	
Libellé Etablissement	Consommation (kWh)	Cout (€ TTC)	Consommation (kWh)	Cout (€ TTC)	Consommation (kWh)	Cout (€ TTC)
COFFRET EP ILLUMINATIONS	5 179	1 020 €	3 474	1 141 €	4 033	1 152 €
EP - REVERBERE PROFATY	-10	178 €	-136	145 €	3 450	827 €
EP 320 RUE DE LA PATIENCE	1 809	408 €	1 979	635 €	2 014	514 €
EP BEAU SITE	4 028	901 €	3 424	1 050 €	3 596	1 323 €
EP BELLEVUE	4 950	993 €	5 627	1 569 €	6 690	1 852 €
EP BENITE FONTAINE	3 430	816 €	3 064	952 €	3 101	1 139 €
EP BUISSON	13 072	2 380 €	10 802	3 256 €	11 870	3 175 €
EP CAMPANULES	8 129	1 628 €	7 135	2 054 €	7 484	2 739 €
EP CENTRAL	6 924	1 518 €	7 468	2 196 €	6 795	1 841 €
EP CHAMPS PLATS	2 223	548 €	1 816	610 €	1 850	702 €
EP CHAMPULLY	496	234 €	515	281 €	536	195 €
EP CHATEAU LE CHANT	325	225 €	286	247 €	296	155 €
EP CHATEAU ROUGE	-105	465 €	4 915	1 890 €	5 457	1 844 €
EP CHAVANNES	1 339	402 €	1 240	468 €	1 282	458 €
EP CITE DU STADE	3 811	9 545 €	3 523	1 255 €	3 732	1 151 €
EP CRY	354	291 €	366	243 €	359	178 €
EP DECHAMBOUX	4 733	1 009 €	3 714	1 266 €	4 264	1 228 €
EP DRAGIEES 1	2 525	626 €	2 250	738 €	2 335	883 €
EP DRAGIEES 2	3 486	756 €	3 038	1 019 €	3 429	953 €
EP DRAGIEES 3	7 257	1 596 €	6 608	1 902 €	7 097	2 590 €
EP DU PONT JEROME	4 498	906 €	4 021	1 268 €	4 071	1 112 €
EP DUGREFNIER	714	12 569 €	666	309 €	663	204 €

EP FAUCIGNY	19 299	2 710 €	20 898	5 127 €	22 811	5 186 €
EP FLEURIES	2 024	511 €	1 390	582 €	1 520	498 €
EP GAMBETTA	22 016	32 023 €	21 559	24 455 €	23 490	5 835 €
EP GRANGE NEUVE	1 108	334 €	1 065	440 €	1 107	341 €
EP GREBELIN	6 827	1 410 €	6 457	1 849 €	6 497	2 258 €
EP GRELET	2 293	535 €	2 147	741 €	2 154	613 €
EP HOPITAL	9 630	10 324 €	10 593	2 937 €	12 179	2 963 €
EP HORIZON. AV RANNARD	15 442	2 665 €	16 167	4 469 €	17 465	4 331 €
EP IMP D OLLIOT	8 607	1 736 €	7 845	2 236 €	8 150	2 969 €
EP IMP ORCHIDEE	891	302 €	749	363 €	302	152 €
EP JALOUVRE	1 863	592 €	1 001	389 €	1 008	279 €
EP JANIN	100	174 €	243	214 €	114	88 €
EP LA BALME	0	289 €	-515	86 €		
EP LAVILLAT	1 834	367 €	898	342 €	943	270 €
EP LE CHATEAU	8 080	1 565 €	7 493	2 127 €	7 484	2 749 €
EP LE JURA	7 245	1 723 €	7 033	2 440 €	8 527	2 548 €
EP LE TROUBADOUR	23 868	4 041 €	22 102	5 798 €	26 717	7 038 €
EP LES CRETETS	6 034	1 148 €	5 904	29 169 €	5 279	1 456 €
EP LES ERABLES	649	264 €	625	336 €	625	234 €
EP LYCEE	13 324	2 297 €	13 057	3 664 €	15 878	3 887 €
EP MAIRIE	19 714	4 047 €	18 607	5 195 €	24 309	6 755 €
EP MAISON PAYS P	1 727	683 €	2 092	42 745 €	2 415	699 €

EP MAISON PAYS R CARNOT	1 459	424 €	1 567	610 €	1 789	656 €
EP MONTIZEL	509	264 €	392	294 €	380	196 €
EP ORANGE	510	239 €	439	264 €	455	174 €
EP ORANGE LA CHAPELLE	282	199 €	286	220 €	292	133 €
EP PANORAMIC	4 512	16 355 €	4 222	17 952 €	5 201	1 447 €
EP PARKING	6 661	1 008 €	7 763	1 943 €	6 672	1 861 €
EP PASSAGE SOUTERRAIN	1 558	355 €	1 115	410 €	1 258	330 €
EP PASTEUR	6 619	1 263 €	7 688	2 127 €	10 879	3 050 €
EP PERRINE	3 612	1 034 €	4 770	1 687 €	4 667	1 608 €
EP POSTE ALBAN	2 308	426 €	2 296	674 €	2 453	578 €
EP POSTE BEULES	385	159 €	405	206 €	386	108 €
EP POSTE BLANCS	385	159 €	383	194 €	407	112 €
EP POSTE BROYS	2 308	426 €	2 296	674 €	2 453	578 €
EP POSTE CHATEAU DE CHANT 2	4 220	691 €	4 220	1 151 €	4 498	1 041 €
EP POSTE COMTE	385	159 €	383	200 €	407	114 €
EP POSTE VALLIERES	2 923	715 €	-391	320 €		287 €
EP REGAT	5 067	1 039 €	3 700	1 125 €	3 591	1 323 €
EP ROBERT	344	190 €	308	225 €	315	130 €
EP RUE DES VERNES	1 136	367 €	1 097	478 €	1 133	378 €
EP SAINTE FAMILLE	4 141	1 048 €	4 829	1 350 €	5 365	1 499 €

EP SEMINAIRE	10 574	1 730 €	11 002	2 943 €	12 566	2 997 €
EP SOLDANELLES EST	1 378	489 €	1 233	457 €	1 262	351 €
EP SOLITUDE	1 701	425 €	1 361	526 €	1 438	428 €
EP ST BERNARD	11 323	1 877 €	12 842	3 355 €	12 907	3 111 €
EP STAND	8 752	1 656 €	7 916	2 243 €	9 510	3 160 €
EP SUFFER ZI AFFORETS	3 789	884 €	2 709	886 €	3 803	1 396 €
EP THABUIS LA BALME	0	202 €	0	147 €		51 €
EP TOURNEVENT LES CRY	295	198 €	264	221 €	276	133 €
EP VERS SALES 1	3 907	1 004 €	3 425	1 303 €	3 356	1 149 €
EP ZI AFFORETS	9 160	2 194 €	9 523	3 210 €	8 608	2 787 €
EP ZI LA BALME	419	240 €	296	248 €	583	215 €
EP CHAMBOUX	13 537	2 363 €	14 781	3 897 €	15 914	4 369 €
Total	365 900	148 539 €	356 324	211 737 €	396 202	113 116 €